

Yverdon-les-Bains, le 26.11.2007

Rapport du préavis n° 28 du 11 octobre 2007 concernant l'agrandissement du parking du centre thermal impliquant :

- a) **La démolition du pavillon scolaire n° ECA 3924 érigé sur la parcelle n° 1 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la commune ;**
- b) **L'extension, sur la surface de 910 m2 ainsi libérée, du droit de superficie accordé par la Commune d'Yverdon-les-Bains à Cité des Bains S.A. et grevant la parcelle n° 1 du cadastre d'Yverdon-les-Bains ;**
- c) **L'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 195'000.- pour la démolition du pavillon scolaire et l'aménagement du parking précités.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Réunie le 19 novembre 2007, la Commission était composée de Mmes et MM. Magrieta Donker, Joëlle Monnin, Maryse Schneider, Daniel Bercher, Jean-Louis Klaus (remplaçant de Charles Forestier), Johann Gilliéron, Raoul Ibanez, Christian Pauli et Yvan Gindroz, président et rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal P.-A. Treyvaud, Mme Regazzoni et M. Bärtschi du service de l'Urbanisme.

Informations complémentaires et historique

M. Treyvaud a retracé l'historique des recherches de solutions pour ce parking. Des solutions d'agrandissement enterrée et semi enterrée ont été étudiées puis abandonnées, car transformant trop radicalement l'aspect extérieur du centre thermal.

L'agrandissement le plus approprié est celui proposé dans le présent préavis au Conseil Communal.

En ce qui concerne les oppositions à la démolition du pavillon, elles ont été rapidement levées car il ne s'agissait que du souci d'être dérangé par le bruit et la poussière des travaux.

Avis de la Commission

Les points suivants ont été évoqués :

1. Remise en état de la bande herbeuse de la rue d'Entremonts : pour mettre en valeur l'entrée du parc et pour que ce lieu ne devienne pas les toilettes canines du quartier, la commission demande qu'un carré de sable ainsi qu'une signalisation efficace mais néanmoins discrète soient installés.
2. Sortie du nouveau parking sur la rue du Levant : la largeur est-elle suffisante dans l'état actuel pour permettre une sortie aisée du parking ?
Côté parc, proposition est faite à la Municipalité de supprimer les piquets destinés aux élèves du pavillon scolaire afin de permettre l'élargissement de la rue.
3. Dans le but d'éviter le parking sauvage, la Commission suggère d'en limiter la durée à 3 heures entre 8h00 et 20h00 et de rendre le parking public aux habitants du quartier le reste du temps.
Avec une durée de 3 heures, la rotation des places du parking du centre thermal s'en trouverait améliorée. La Commission rend la Municipalité attentive au fait d'être précise quant à l'établissement du droit de superficie (public, privé, horaires).

4. En ce qui concerne le mur en pierres sèches existant qui séparera les 2 parkings, le choix est fait de le conserver pour garder une trace de l'ancien pourtour de la propriété. De plus, les 2 parkings ne sont pas au même niveau.

Conclusion

Au vu de ce qui précède quant aux améliorations à apporter, et après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 28.

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2007

Yvan Gindroz, rapporteur